



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h

Le bureau est fermé le vendredi après-midi

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

LUNDI 4 JUILLET 2022 À 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André
au 2e étage du Complexe municipal.

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 30 juin 2022** en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité ou sur la page Facebook.

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

**RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS
RELATIFS AU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE POUR L'ANNÉE 2021**

(article 176.2.2 du Code municipale du Québec)

Conformément à la loi, ce rapport traite des faits saillants sur le rapport financier et le rapport du vérificateur de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2021.

Les états financiers 2021 ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL.

Un excédent de 566 631 \$ a été réalisé en 2021. L'excédent non affecté s'élève maintenant à 2 266 458 \$. Un montant de 83 768 \$ a été affecté au budget 2021. Le montant disponible au fonds de roulement s'élève à 207 401 \$. Sur le total de 500 000 \$ constituant ce fonds, un montant de 292 599 \$ reste affecté au paiement de la construction du nouveau Complexe municipal.

La Municipalité a investi un montant de 661 602 \$ en immobilisation. Les projets d'envergure qui ont été réalisés sont : le prolongement du pavage de la rue Marcel-Arbour et de la rue du Verger, la finition du terrain de tennis double, le remplacement de pompe et l'ajout d'un panneau de contrôle à la station de pompage des eaux usées de la rue Tétreault, le pavage du stationnement du 187, rang de la Montagne, l'ajout un panneau de traverse de piétons sur le rang de la Montagne, les achats suivant : ordinateurs pour l'administration municipale et la bibliothèque, un défibrillateur pour le bureau municipal, un chargeur Wacker Neuson et une échelle pour la voirie, des balises de sécurité pour la piste cyclable et des honoraires professionnels pour les projets de la patinoire et de l'élargissement de l'accotement de la montée du Grand-Bois.

La dette de la Municipalité s'élève à 732 270 \$. De ce montant, le Gouvernement du Québec remboursera la somme de 279 500 \$.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le rapport financier consolidé ainsi que le sommaire de l'information financière consolidée sur le site Internet de la Municipalité, dans la section Finances.

Suzanne Boulais, mairesse

Le 6 juin 2022

DOSSIER D'URBANISME À L'ÉTUDE POUR LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2022

- ◇ Demande de dérogation mineure numéro 2022-DER-154 concernant le lotissement du lot 5 838 831 sur la montée du Grand-Bois (voir l'avis public en page ci-dessous);
- ◇ Demande de dérogation mineure numéro 2022-DER-155 concernant les marges de recul arrière et latéral du lot 4 159 185 sur le Route 104 (voir l'avis public en page 3);
- ◇ Demande de dérogation mineure numéro 2022-DER-156 concernant le lotissement du lot 4 159 614 sur le rang Double (voir l'avis public en page 4)
- ◇ 260, rue Saint-Joseph : demande de PIIA - modification de la couleur des portes

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 4 juillet 2022 à 19 h 30

**à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2022-DER-154
visant à autoriser un lotissement de 1 200 m²
avec une profondeur de 22,4 m
du lot 5 838 831, situé sur la montée du Grand-Bois**

Zone : Résidentielle (Ra-1)

La dérogation mineure demandée vise à autoriser un lotissement de 1 200 m² avec une profondeur de 22,4 m du lot 5 838 831, situé sur la montée du Grand-Bois.

Le règlement de lotissement présentement en vigueur prévoit une superficie minimale de 1 500 m² ainsi qu'une profondeur de 25 m pour un terrain partiellement desservi. Dans le présent cas, une diminution de la superficie de 300 m² et une diminution de la profondeur de 2,6 m sont demandées.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 14^e jour du mois de juin 2022.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous pouvez transmettre vos annonces pour le prochain bulletin par courriel au taxes@mmsg.ca, **avant 16 h 45 le mardi 12 juillet 2022** pour la parution **du 21 juillet 2022**. Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 450 347-5376.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé **le vendredi 24 juin** ainsi que **le vendredi 1er juillet**.

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 4 juillet 2022 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2022-DER-155
visant à autoriser une marge de recul arrière de 1,99 m
et une marge latérale de 2,10 m
sur le lot 4 159 185, situé sur la Route 104

Zone : Tampon agricole (TA-4)

La dérogation mineure demandée vise à autoriser une marge de recul arrière de 1,99 m et une marge latérale de 2,10 m sur le lot 4 159 185, situé sur la Route 104.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une marge de recul arrière de 15 m ainsi qu'une marge latérale de 3 m. Dans le présent cas, une diminution de 13,01 m pour la marge de recul et une diminution de 0,90 m pour la marge latérale sont demandées.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 14^e jour du mois de juin 2022.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière



PROCHAINE COLLECTE:
25 SEPTEMBRE 2022



CANETTES
D'ALUMINIUM

BOUTEILLES
DE PLASTIQUE



CAMPAGNE DE FINANCEMENT

UNE COLLECTE DE FONDS ORGANISÉE PAR LES
MEMBRES DU CLUB OPTIMISTE POUR AIDER À
FINANCER LEURS PROJETS.

FAITES UN PETIT COIN DANS VOTRE MAISON POUR LES AIDER!

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 4 juillet 2022 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2022-DER-156
visant à autoriser un lotissement de 1 187,4 m²
du lot 4 159 614, situé sur le rang Double**

Zone : Résidentielle (Ra-6)

La dérogation mineure demandée vise à autoriser un lotissement de 1 187,4 m² du lot 4 159 614, situé sur le rang Double.

Le règlement de lotissement présentement en vigueur prévoit une superficie minimale de 1 500 m² pour un terrain partiellement desservi. Dans le présent cas, une diminution de 312,6 m² de la superficie est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 15^e jour du mois de juin 2022.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

COURS DE SKATEBOARD (PLANCHE À ROULETTES)

La Municipalité offre à ses citoyens des cours gratuits pour enfants sur une fin de semaine, les **9 et 10 juillet 2022**, au terrain des Loisirs.

9 h à 10 h 15, samedi et dimanche – INITIATION 7 ans et moins – cours parent-enfant

Le parent est sur place pour aider son enfant à découvrir le skateboard. L'enfant apprend donc les techniques de bases et le parent lui, apprend comment aider son enfant à progresser dans la discipline. Quinze (15) places disponibles.

10 h 30 à 12 h, samedi et dimanche – INITIATION 8 ans et plus

Destiné à ceux qui ont peu ou pas de connaissance en skateboard. Quinze (15) places disponibles.

13 h à 14 h 30, samedi et dimanche – PROGRESSION / INTERMÉDIAIRE 8 ans et plus

Destiné à ceux qui ont une bonne maîtrise des techniques de base (poussées, changement de direction, freinage). *Prérequis, être capable de descendre une pente de 45 degrés en position « tail drop ». Quinze (15) places disponibles.

Les participants devront obligatoirement avoir un casque, protèges coudes et genoux ainsi que des souliers de sport (de préférence à semelle plat). Sandales interdites. Le prêt d'une planche à roulettes et d'équipement de protection est possible. Pour réserver, scannez le code QR ci-dessus et remplissez le formulaire



AVIS PUBLIC

Avis d'adoption de demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Demande numéro 2022-PPCMOI-01

Demande numéro 2022-PPCMOI-02

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, le Conseil municipal a adopté les demandes d'urbanisme suivantes :

- 2022-PPCMOI-01 concernant l'usage para-agricole en zone agricole
- 2022-PPCMOI-02 concernant un changement d'usage rue Bessette pour permettre une garderie

Les demandes numéro 2022-PPCMOI-01 et 2022-PPCMOI-02 entreront en vigueur dès l'émission du certificat de conformité de la MRC.

Lesdites demandes peuvent être consultées au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h, en prenant préalablement un rendez-vous par téléphone au 450 347-5376, ou en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Citoyens », « Urbanisme », « Règlements d'urbanisme ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 14^e jour du mois de juin 2022.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

COMITÉ LOISIRS ET CULTURE FRÈRE-ANDRÉ - RECRUTEMENT

Le Conseil municipal demande des candidatures pour combler le siège numéro cinq (# 5) du comité loisir et culture Frère-André.

Réunions : Les réunions du Comité sont convoquées au besoin, en fonction des dossiers à étudier et conformément aux règles de la régie interne adoptées par le Comité.

Composition : Le Comité est composé de trois (3) membres du Conseil municipal et de cinq (5) membres résidents de la Municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution du Conseil.

Choix du candidat ou de la candidate : Le choix du membre résident se fera en se basant sur leur intérêt pour les loisirs.

Durée du mandat : La durée du mandat complet est fixée à 2 ans pour tous les membres.

Tout résident de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désirant devenir membre du comité loisir et culture Frère-André doit transmettre une lettre à cet effet adressée au Conseil municipal, au plus tard **le jeudi 30 juin à 16 h 45** au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André ou par courriel au loisirs@mmsg.ca. Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel du bureau municipal au 450 347-5376.

VANCANCES ESTIVALES

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé deux semaines durant la période estivale, soit du vendredi **22 juillet 2022 à 12 h**, et ce, jusqu'au lundi **8 août 2022 à 8 h 30**.

OFFRE D'EMPLOI

Poste

Surveillant(e) des activités au gymnase

Type de poste

Permanant à temps partiel.

Description

La Municipalité de Mont-Saint-Grégoire est à la recherche d'une personne pour occuper le poste de surveillant(e) des activités qui ont lieux au gymnase de l'école Frère-André.

Sous l'autorité de la directrice générale et greffière-trésorière, l'employé(e) doit :

- Assurer la sécurité des utilisateurs et le bon déroulement des activités;
- S'assurer que personne d'autre que les utilisateurs prévus n'entrent dans le gymnase;
- Débarrasser et barrer la porte d'accès au gymnase pour les utilisateurs;
- Monter et démonter les équipements nécessaires à chaque activité (volleyball, badminton, basketball, etc.)
- Voir à la bonne utilisation des équipements;
- Effectuer toutes autres tâches connexes en lien avec l'utilisation des infrastructures.

Exigences

- Diplôme d'études secondaires en cours ou complété;
- Avoir 16 ans ou plus

Horaire et lieu de travail

- Ce poste est à temps partiel (3 à 10 heures par semaine)
- De soir et de fin de semaine

Commentaires

- La Municipalité ne communiquera qu'avec les personnes dont la candidature aura été retenue pour procéder à une entrevue.
- Une vérification des antécédents judiciaires pourrait être demandée.
- Emploi idéal pour étudiant ou personne retraitée

Conditions salariales

Salaire horaire : 14,25 \$/heure

Transmission des curriculums vitae et date limite

Les curriculum vitae doivent être transmis par courrier ou par courriel au plus tard le 4 juillet 2022 à 12 h

Responsable

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

1, boulevard du Frère-André

Mont-Saint-Grégoire (Québec) J0J 1K0

Téléphone : 450-347-5376 poste 23

Courriel : direction@mmsg.ca

CIVISME ET COURTOISIE LORS DE LA TONTE DE GAZON

Enfin l'été avec ses belles journées ensoleillées. Qui dit soleil dit pousse du gazon et bien sûr tonte du gazon. Nous vous demandons de faire preuve de civisme et de courtoisie auprès de vos voisins. Choisissez les moments opportuns pour effectuer la tonte de votre gazon (pas trop tôt le matin ni trop tard le soir et le moins possible le dimanche) afin de ne pas les déranger. Nous vous rappelons que le règlement municipal interdit de laisser pousser votre gazon à une hauteur de plus de 30 cm (12 pouces).



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

La bibliothèque est située au sous-sol du Centre communautaire au 45, rang de la Montagne. Les heures d'ouverture sont le lundi et mercredi de 18 h 30 à 20 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h.

Abonnez-vous, c'est gratuit!

Prenez note que la bibliothèque sera fermée du 23 juillet au 6 août inclusivement pour les vacances d'été.



COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 19 juillet 2022 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, au 450 347-5376, poste 28.

Le barbecue : votre cuisinière d'été à surveiller !

La Régie intermunicipale d'incendie vous invite, en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique, à utiliser votre barbecue en toute sécurité en suivant les consignes suivantes :

- Installez votre barbecue à l'extérieur dans un endroit aéré, à une distance d'un mètre de tout objet ou de toute matière combustible (mur, porte, arbre, etc.).
- Nettoyez votre barbecue (grilles et brûleurs) régulièrement afin d'éliminer les graisses susceptibles de s'enflammer.
- Vérifiez les conduits d'alimentation.
- Gardez une distance sécuritaire entre vous et l'appareil.
- Ne fumez pas à proximité de l'appareil lors de l'allumage et du fonctionnement.
- Ne laissez jamais sans surveillance les aliments que vous cuisez.
- N'oubliez pas que les bonbonnes doivent toujours être remises de façon sécuritaire.

Pour obtenir plus de renseignements sur la prévention des incendies, visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca. Choisissez l'onglet « Sécurité civile et Sécurité incendie », puis cliquez sur « Sécurité incendie ».

Vous pouvez également visiter la Régie intermunicipale d'incendie sur Facebook au www.facebook.com/incendiemsgsbi. Ce forum vous permettra de suivre les activités de la Régie et de poser toutes vos questions par rapport au monde de l'incendie. En cas d'événements météo ou de toute autre situation particulière concernant la sécurité civile, la Régie utilisera, entre autres, ce moyen de communication pour diffuser des messages à la population.

L'ARTERRE arrive à dans la MRC du Haut-Richelieu!

La MRC du Haut-Richelieu est heureuse d'annoncer la mise en place du service L'ARTERRE sur son territoire. L'ARTERRE est un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires de terres, de bâtiments agricoles ou agriculteurs sans relève identifiée. Il privilégie l'établissement de la relève par démarrage et reprise de fermes afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole au Québec.

L'accompagnement offert par L'ARTERRE permet de conclure des ententes adaptées à la réalité de chacun. Ainsi, L'ARTERRE peut vous accompagner dans une variété de situations :

- Offre et recherche de surfaces cultivables, petites ou grandes, et de bâtiments pour loger des animaux d'élevage, pour de l'entreposage ou pour de la transformation alimentaire complémentaire à la production agricole.
- Recherche de partenaires pour soutenir votre production actuelle ou pour la diversifier.
- Offre et recherche d'aspirants-agriculteurs qualifiés pour les entreprises agricoles sans relève et accompagnement des parties vers les ressources professionnelles dédiées au transfert.

Les détails sur le service et le répertoire des offres et des aspirants-agriculteurs inscrits à la grandeur du Québec peuvent être consultés sur le Web de L'ARTERRE au www.arterre.ca

Les propriétaires de terres et de bâtiments, les agriculteurs du Haut-Richelieu ainsi que les aspirants-agriculteurs souhaitant s'y installer sont invités à nous contacter pour en savoir davantage sur le service de L'ARTERRE et s'inscrire. Notre agente de maillage, *Maryse Bernier*, est disponible pour répondre à vos questions au 450 888.5199 ou par courriel à arterre@mrcmaskoutains.qc.ca

Rappelons que le déploiement régional de L'ARTERRE est rendu possible grâce à un financement du Ministère des affaires municipales et de l'habitation.

COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

Fêtes nationales

Les vendredis 24 juin et 1^{er} juillet, les écocentres et le bureau administratif seront fermés. De leurs côtés, toutes les collectes se dérouleront comme prévu au calendrier.

Saviez-vous que...

Les cabinets de toilette font partie de la même catégorie de matières que les matériaux de construction comme le bois ou le gypse? Hé oui!

Pour s'en départir, il faut simplement se rendre dans l'un des écocentres pendant les heures d'ouverture. Informez-vous du fonctionnement des écocentres en ligne à compo.qc.ca/ecocentres.

Note importante : Les cabinets déposés en bordure de rue ne seront pas ramassés puisqu'ils sont valorisables.

JUILLET							
D	L	M	M	J	V	S	
					C	1	2
3	4			7	C	8	9
		R					
10	11			14	C	15	16
			D				
17	18			21	C	22	23
		R					
24/31	25			28	C	29	30
			D				

AOÛT								
D	L	M	M	J	V	S		
		1	2	3	4	C	5	6
		R						
7	8			11	C	12	13	
			D					
14	15			18	C	19	20	
		R						
21	22			25	C	26	27	
			D					
28	29			31				
		R						